



**LEGENDE**

Rivières	Eléments cadastraux
Parcelles cadastrées (2017)	
Bâti cadastré (2017)	
UAa: Centre bourg historique (bâti protégé par l'art. L123.1.5.III.2° du CU)	
UA: Bourg centre (bâti protégé par l'art. L123.1.5.III.2° du CU)	
UB: Extension du Bourg et hameau de La Paute	
UC: Autres hameaux	
UE: Secteur d'équipement public	
UL: Secteur dédié aux activités	
UL: Secteur dédié au tourisme et aux loisirs	
A: Espace agricole	
N: Secteur naturel et forestier	
NL: Secteur naturel à vocation de loisirs	
Nx: Carrière	
Emplacement Réservé (voir liste Titre IX Règlement écrit)	
Zone humide à protéger	
Espaces Boisés Classés	
Site Natura 2000 à protéger	
Espace Naturel Sensible à protéger	
Site inscrit du Lauvitel à préserver	
Limite de la réserve intégrale du Parc National des Ecrins à protéger	
Captage : périmètre de protection éloigné	
Captage : périmètre de protection immédiat	
Captage : périmètre de protection rapproché	
Périmètre de sous-secteur d'OAP	
Périmètre des secteurs principaux d'OAP	
Zone de cœur du Parc National des Ecrins à préserver	
Servitude de voie bruyante	
Bâtiment d'élevage agricole (soumis à périmètre de réciproité de 50m)	
Tracé de principe de potentielles déviations	
Protection du commerce de détail et de proximité	
Implantation du bâti de type 1	
Implantation du bâti de type 2	
Implantation du bâti de type 3	
Implantation du bâti de type 4	
Implantation du bâti de type 5	
Éléments de paysage à protéger : haies	
Éléments de bâti patrimonial à protéger (art. L123.1.5.III.2° du CU)	
RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART R123.11b du CU. SE REPORTER AU REGLEMENT GRAPHIQUE 4.2 ET 4.3	
Echelle: 1/7500	

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
**COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)**  
**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**4. REGLEMENT GRAPHIQUE**  
**4.1 - ZONAGE NORD**

PLU approuvé le 7 février 2018

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

**Alpicité**  
 Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité - Av de la chapelle - 3 Res. La croisée des chemins 05200 EMBRUN  
 Tél : 04.92.46.51.00 / Mob : 06.88.26.82.09  
 Mail : rigoles.breuil@alpicite.com

Le Maire

NB: le Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016.